ÉTAPES DE CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1

- **DÉPÔT DE LA DEMANDE AU SERVICE DE L'URBANISME**

  Le formulaire de demande de dérogation accompagné des documents requis et d'un chèque de 582 $ libellé à l'ordre de la Ville de Rouyn-Noranda.

2

- **VÉRIFICATION DE LA DEMANDE ET RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS**

  Suite à la vérification du contenu de la demande de dérogation mineure, le fonctionnaire désigné peut exiger au requérant de fournir toute information supplémentaire aux frais du requérant.

3

- **ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

  Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande en tenant compte des normes prévues dans les règlements en vigueur et de l'analyse de la demande par le fonctionnaire désigné.

4

- **AVIS PUBLIC**

  Diffusion d'un avis public dans un journal local au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette séance.

5

- **ANALYSE DE LA RECOMMANDATION DU CCU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

6

- **DÉCISION DU CONSEIL**

  Suite à l'analyse de la recommandation du CCU, le conseil municipal rend sa décision par résolution.

7

- **ÉMISSION DU PERMIS**

  Lorsque le conseil accorde une dérogation mineure par résolution, le fonctionnaire désigné peut délivrer le permis de construction, le permis de lotissement ou le certificat d'autorisation requis.